

PROMESSE ET/OU ENGAGEMENT

GREFFIÈRE _____

N° de dossier : _____

PROCHAINE ÉTAPE : _____

NOM ACCUSÉ(E) : _____

SALLE # _____

EN LIBERTÉ _____

DÉFENSE : M^e _____

ENGAGEMENT

PROMESSE

ANGLAIS

Montant: _____ \$ avec dépôt sans dépôt sur immeuble

Tiers : (1^{er} tiers – 2^e tiers – 3^e tiers) Prénom et nom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Occupation : _____

À CES CAUSES, le présent engagement est subordonné à la condition que le prévenu soit présent au tribunal le _____, salle _____, à _____ heures, au palais de justice de _____ et, par la suite, qu'il soit présent selon les exigences du tribunal, afin d'être traité selon la loi et, en outre, qu'il se conforme aux conditions suivantes :

Thème : Garder la paix

1. Garder la paix et avoir une bonne conduite et être présent à la Cour lorsque requis.

Thème : Obligation de résidence

2. Fournir une adresse de résidence à la cour avant _____

3. Résider au _____

4. Être à l'adresse de ma résidence entre _____ heures et _____ heures

a) sauf pour fins de travail

b) sauf pour urgence médicale pour moi-même pour _____

c) sauf pour _____

5. Aviser la Cour le corps policier _____ préalablement et par écrit de tout changement d'adresse.

6. Ne pas changer d'adresse sans avoir eu l'autorisation au préalable de la Cour. _____

7. Ne pas quitter le district judiciaire de _____ la province de Québec

8. _____

Thème : Passeport

9. Déposer mon passeport au greffe de cette cour avant ma libération dans les 48 heures de ma libération.

10. Ne pas présenter une demande de passeport _____

11. _____

Thème : Emploi

12. Aviser préalablement et par écrit la Cour de tout changement d'emploi

13. Faire les démarches nécessaires pour me trouver un emploi

14. _____

Thème : Interdiction de se retrouver dans certains lieux

15. Ne pas me trouver ou aller à l'adresse suivante :

ou à tout autre endroit où pourrait demeurer le plaignant _____

le témoin _____ _____

et ce, quelle que soit l'adresse;

sauf une fois, en présence des policiers, pour aller chercher mes effets personnels,

dans un délai de _____ heures, avec un préavis de _____ heures

sauf dans l'exercice de mes droits d'accès, tel que prévu dans le jugement d'un tribunal les autorisant

16. Ne pas me trouver dans un rayon de _____ du _____

17. Ne pas me trouver au lieu de travail du plaignant _____

du témoin _____ _____

18. Ne pas me trouver dans le quadrilatère suivant : _____

a) ainsi que dans les stations de métro comprises dans ce quadrilatère, sauf dans les wagons de métro en marche.

b) sauf pour les fins de présence à la Cour c) sauf pour rencontrer mon avocat

d) sauf _____

19. Ne pas me trouver dans le district judiciaire de _____

a) sauf pour les fins de présence à la Cour b) sauf pour rencontrer mon avocat

c) sauf _____

20. _____

Thème : Interdiction de communiquer ou d'être en présence de certaines personnes

21. Ne pas communiquer ou tenter de communiquer de quelque façon que ce soit

a) avec _____ b) et avec les membres de sa famille immédiate

sauf dans l'exercice de mes droits d'accès, tel que prévu dans le jugement d'un tribunal les autorisant

sauf avec le consentement de _____

c) avec les co-accusés : _____

sauf en présence de mon avocat pour la préparation de la cause

d) avec des personnes qui, à ma connaissance, ont des antécédents judiciaires ou des causes pendantes

22. Ne pas être en présence de mineurs sauf en compagnie d'un adulte responsable

23. Ne pas être en présence physique de _____

a) et avec les membres de sa famille immédiate sauf _____

sauf dans l'exercice de mes droits d'accès, tel que prévue dans le jugement d'un tribunal les autorisant

24. _____

Thème : Se rapporter à un corps policier

25. Me présenter au poste _____ entre _____ heures et _____ heures et signer le registre :

tous les jours une fois la semaine, le _____ deux fois par semaine, le _____ et le _____

toutes les _____ semaines, le _____ deux fois par mois, le _____ et le _____

tous les mois, le _____

à compter du _____

26. Me rapporter par téléphone à _____ _____ fois commençant le _____

27. _____

Thème : Interdiction d'avoir en sa possession certains objets

28. Ne pas posséder et ni porter, à quelque titre que ce soit, des armes offensives ou à usage restreint, ou des imitations d'arme, y compris pistolets de départ et pistolets à plomb, des armes à feu, des arbalètes, des armes prohibées, des armes à autorisation restreinte, des dispositifs prohibés, des munitions, des munitions prohibées, ou des substances explosives, des couteaux (sauf dans restaurants et dans but légitime) et des armes blanches.
29. Remettre toutes les armes en ma possession, entre les mains d'un policier désigné à la S.Q.
 à _____ dans un délai de _____
30. Ne pas posséder quelque outil que ce soit sur la voie publique, entre autres, tournevis, marteau, pince-monseigneur (« vise grip »).
31. Ne pas posséder un téléavertisseur et/ou un téléphone cellulaire ou tout autre appareil de télécommunication.
32.

Thème : Drogue et alcool

33. Ne pas consommer quelque boisson alcoolique ou d'en avoir en ma possession
34. Ne pas me trouver dans des restaurants avec permis d'alcool, sauf pour y consommer un repas et ce, sans alcool.
35. Ne pas me trouver dans des bars, discothèques ou autres endroits licenciés.
36. Ne pas posséder ou faire usage de stupéfiants ou de drogues, sauf sur ordonnance médicale valablement obtenue _____
37. Ne pas me trouver dans les endroits où l'on vend ou fait usage de drogues et autres substances désignées illégales _____
38. Ne pas communiquer ou tenter de communiquer de quelque façon que ce soit avec des personnes faisant l'usage ou la vente de drogues.
39. Assister à des réunions _____
 tous les jours une fois par semaine, le _____
 deux fois par semaine, le _____ et le _____
 toutes les _____ semaines, le _____ deux fois par mois, le _____ et le _____ du mois
 commençant le _____
 et fournir à la Cour une attestation de ma présence
40. Ne pas me trouver dans le district judiciaire de _____
41. Accepter d'être remis entre les mains d'un représentant autorisé de l'établissement _____
 Résider à cet établissement, situé au _____
24 heures sur 24 sauf avec la permission de cet établissement permission écrite de cet établissement
 Respecter les règlements de l'établissement
 Me constituer prisonnier au poste de police dès mon expulsion ou ma décision de mettre fin prématurément à ma thérapie.
42. Rencontrer mon médecin Prendre rendez-vous avec mon médecin
Dr _____
 a) dans les _____ de ma remise en liberté b) et fournir à la Cour une attestation de ma présence
 c) prendre la médication prescrite par ce médecin, en respectant la posologie indiquée
 d) suivre les traitements recommandés par ce dernier
43.

Thème : Conduite de véhicules

44. Déposer mon permis de conduire avant ma libération.
45. Déposer mon permis de conduire dans les _____ de ma libération auprès du _____
46. Ne pas conduire quelque véhicule moteur que ce soit, sauf _____
47.

Thème : Obligation de recevoir des soins médicaux

48. Entreprendre Poursuivre et compléter
 une thérapie un suivi psychologique à _____
 en externe en interne dans un délai de _____
49. Prendre un rendez-vous à/au _____
 dans un délai de _____ en fournir la preuve au Tribunal à _____
50. Rencontrer mon médecin _____
51. Rencontrer mon psychologue ou psychiatre _____
52. Prendre un rendez-vous avec mon médecin _____
 a) dans un délai de _____ b) avant le _____
 c) prendre la médication prescrite par mon médecin en respectant la posologie indiquée
 d) suivre les recommandations de mon médecin
 e) suivre les traitements et thérapies recommandés par mon médecin
 f) fournir à la Cour une attestation de ma présence
53.

Thème : Interdiction de posséder certains documents bancaires

54. Ne pas avoir en sa possession quelque document bancaire que ce soit incluant carte de crédit, carte de guichet automatique, chèque, traite, qui ne soit pas libellé à mon nom propre.
55.

Thème : Bertillonnage

56. Me présenter pour bertillonnage et identification selon les termes de la *Loi sur l'identification des criminels*, à _____, situé au _____, le _____, entre _____ heures et _____ heures.
57.

Thème : Infractions d'ordre sexuel

58. Interdiction de se trouver dans un parc public ou une zone publique où l'on peut se baigner s'il y a des personnes âgées de moins de seize ans ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il y en ait, une garderie, un terrain d'école, un terrain de jeu ou un centre communautaire;
59. Interdiction de se trouver à moins de deux kilomètres — ou à moins de toute autre distance prévue dans l'ordonnance — de toute maison d'habitation où réside habituellement la victime identifiée dans l'ordonnance ou de tout autre lieu mentionné dans l'ordonnance;
60. Interdiction de chercher, d'accepter ou de garder un emploi (rémunéré ou non) ou un travail bénévole qui le placerait en relation de confiance ou d'autorité vis-à-vis de personnes âgées de moins de seize ans;
61. Interdiction d'avoir des contacts - notamment communiquer par quelque moyen que ce soit - avec une personne âgée de moins de seize ans, à moins de le faire sous la supervision d'une personne que le tribunal estime convenir en l'occurrence;
62. Interdiction d'utiliser Internet ou tout autre réseau numérique, à moins de le faire en conformité avec les conditions imposées par le tribunal.
63.